

**FORMATION  
2024**

**1 JOURNÉE**

**15 ÉLUS  
MAXIMUM**

**MARDI 3 DÉCEMBRE  
9H15 – 17H**

**ANIMÉE PAR  
BÉNÉDICTE BARADEL**

**SALLE DE RÉUNION  
SIDELC  
15 RUE FRANCIADE  
BLOIS**

**INSCRIPTION SUR L'ESPACE ADHÉRENT  
DE VOTRE COLLECTIVITÉ  
[WWW.MAIRES41.FR](http://WWW.MAIRES41.FR)**

# Bien terminer le mandat municipal

## CONTEXTE

La fin du mandat municipal se profile alors que la gestion des crises successives et les incertitudes croissantes ont fortement impacté les premières années. Les circonstances ayant rendu plus difficile la cohésion des équipes, des tensions ont pu apparaître. L'enjeu à cette étape est de reprendre de la hauteur pour sortir de la gestion des urgences et du quotidien, et redessiner des priorités partagées pour la fin du mandat.

## OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

- Savoir se positionner dans les différentes séquences du mandat
- Avoir une méthode pour redéfinir ses priorités
- Savoir s'organiser et organiser ses équipes en fonction des priorités

## PROGRAMME

- 1/ Se réapproprier les différents temps du mandat pour anticiper les échéances, les enjeux et les risques, et savoir ajuster sa posture
- 2/ Faire un état des lieux à 360 sur les réalisations, les ambitions, le contexte rencontré, ainsi que sur le fonctionnement des équipes : management et cohésion  
Identifier les points forts et les axes d'amélioration
  - Ma perception
  - La perception des autres élus
  - La perception des habitants
  - La perception des partenaires
- 3/ Fixer les objectifs et les priorités pour la fin du mandat et pour la suite
- 4/ S'organiser pour atteindre ses objectifs
  - Organiser son temps et ses missions en fonction de ses priorités
  - Organiser et piloter ses équipes

## TARIFS ADHÉRENTS par élu et par journée

*Votés par le Conseil d'administration de l'Association des Maires le 13/04/2023*

- Commune de moins de 500 hab. 200 €
- Commune entre 500 et 1999 hab. 280 €
- Commune de 2000 hab. et plus 360 €
- Communauté de communes et d'agglomération 360 €



Cette formation est éligible au DIFE : [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr)  
Devis sur demande – Réforme récente du dispositif DIFE. Nouvelle procédure de dépôt des dossiers

## Conditions générales d'inscription

Pour toute inscription d'un élu à une formation avec une prise en charge par le budget formation de la collectivité suppose l'accord de cette dernière.

Les formations sont ouvertes aux élus – et aux agents administratifs dans la limite des places disponibles – sous réserve d'inscription. Les demandes d'inscriptions sont prises en compte en fonction de leur ordre d'arrivée. Une confirmation définitive est adressée avant la date de formation. Si un minimum de 8 élus n'est pas atteint, l'AM 41 se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'action de formation. Tout désistement moins de 15 jours avant la date de la formation donnera lieu à la facturation des frais de formation, sauf en cas de force majeure.